Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8170963
Centre d'intérêt: 32

Saint-Germain, Claude, 1944-.

Mesure des effets de la "clause Canada" sur la clientèle scolaire des classes anglaises, de 1977-78 à 1980-81 / Claude St-Germain ; [pour le] Ministère de l'éducation, Secteur de la planification, DEED [Service de la démographie scolaire]. -- [Québec] : La Direction, 1981.
[10] f. ; 28 cm. -- (Document de travail / Service de la démographie scolaire du Québec ; 69)

Titre de la couv. Notes (part. bibliographiques) au bas des p.

Cote Dewey: 370.19'34'09714/S139m Cote LC: LC/201.7/.C38

Descripteur(s): *Immigrant *Population étudiante *Langue d'enseignement *Langue maternelle *Ecole anglaise *Prévision *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Loi 101 *Clause Québec *Clause Canada

---

Ce document présente dans un premier temps une estimation des effets qu'aurait eu l'application de la "clause Canada" sur la population scolaire du Québec pour les années 1977-1978 à 1980-1981. Il propose par la suite une estimation des effets à plus long terme (jusqu'en 1985-1986) d'une modification de la Charte de la langue française. Enfin, il souligne la dimension régionale de ces effets, la très grande majorité des immigrants interprovinciaux se concentrent dans les régions de Montréal et de l'Outaouais.

Type de document: s
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170963

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secteur de la planification

Document de travail 69

Mesure des effets de la "clause Canada" sur la clientèle scolaire des classes anglaises de 1977-78 à 1980-81

par
Claude St-Germain

DEED
Mars 1981

E D U Q 8170963

Mesure des effets de la "clause Canada" sur la clientèle scolaire des classes anglaises du Québec, de 1977-78 à 1980-81

Introduction

L'article 73 de la Charte de la langue française définit quatre groupes d'enfants qui ont accès à l'enseignement primaire et secondaire en anglais dans les écoles des réseaux public et privé subventionné du Québec. Parmi ces enfants le paragraphe 73a de la Charte stipule que peuvent recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère, "les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec l'enseignement primaire en anglais". C'est ce qu'il est convenu d'appeler l'option "clause Québec"..

Quelle serait la clientèle des classes anglaises si ce critère s'étendait aux enfants dont le père ou la mère a reçu son enseignement primaire en anglais au Canada? C'est l'option "clause Canada".

Dans les pages qui suivent nous présentons une estimation des effets qu'aurait eu l'application de la "clause Canada" sur la population scolaire des années 1977-78 à 1980-81. Nous proposons également une estimation des effets à plus long terme d'une modification de la Charte de la langue française. Enfin, nous soulignons la dimension régionale de ces effets, la très grande majorité des immigrants interprovinciaux se concentrant dans les régions de Montréal et de l'Outaouais.

1. Mesure des effets de la "clause Canada" sur la clientèle scolaire des années 1977-78 à 1980-81

Le tableau 1 donne la répartition selon la langue d'enseignement de la population scolaire précollégiale du Québec au 30 septembre de chaque année scolaire de 1971-72 à 1980-81. La proportion des élèves qui fréquentent les classes françaises diminue régulièrement entre 1971-72 et 1975-76. Elle commence à augmenter en 1976-77, deuxième année d'application de la Loi 22, et surtout à partir de 1977-78 avec l'entrée en vigueur de la Loi 101. En 1978-79 le poids des classes françaises dépasse même celui de 1971-72 avec 84,7% de la population scolaire. Celui des classes anglaises se situe à 15,3%. En 1980-81 les classes françaises regroupent 86,2% des élèves, contre 13,8% pour les classes anglaises.

Cette répartition par langue d'enseignement diffère de la répartition de la population du Québec par langue maternelle. Ainsi selon les recensements canadiens de 1971 et de 1976 les enfants de 5-14 ans se distribuent de la façon suivante[1]:

Langue maternelle

Année	Français	Anglais	Autre	Total
1971	83,3	12,3	4,4	100,0
1976	82,4	13,1	4,5	100,0

On voit que la proportion des élèves dans les classes anglaises pour ces deux années est supérieure (de 3,4 et 3,5 points de pourcentage) à la proportion des enfants de langue maternelle anglaise.

---

(1) Les non-déclarés de 1976 ont été répartis au prorata.

Tableau 1: Répartition de la clientèle scolaire précollégiale du Québec par langue d'enseignement de 1971-72 à 1980-81.

Année	Langue d'enseignement					
	Nombres			Pourcentages		
	Français	Anglais	Total	Français	Anglais	Total
1971-72	1 378 788	256 251	1 635 039	84,3	15,7	100,0
1972-73	1 347 983	249 104	1 597 087	84,4	15,6	100,0
1973-74	1 302 875	248 538	1 551 413	84,0	16,0	100,0
1974-75	1 260 188	248 332	1 508 520	83,5	16,5	100,0
1975-76	1 223 804	244 690	1 468 494	83,3	16,7	100,0
1976-77	1 806 102	236 477	1 422 579	83,4	16,6	100,0
1977-78	1 137 709	221 485	1 359 194	83,7	16,3	100,0
1978-79	1 105 812	199 331	1 305 143	84,7	15,3	100,0
1979-80	1 078 967	185 308	1 264 275	85,3	14,7	100,0
1980-81 (1)	1 050 457	168 667	1 219 124	86,2	13,8	100,0

(1) Données préliminaires

Source: Fichier des écoles, tableaux non publiés, SIMEQ.

Quelle aurait été la répartition de la population scolaire par langue d'enseignement si la "clause Canada" s'était appliquée. Pour répondre à cette question il faut déterminer le nombre d'enfants qui remplissent les trois conditions suivantes:

- qui sont entrés au Québec entre le 1er septembre 1977 et le 30 septembre 1980;
- dont le père ou la mère a reçu au Canada l'enseignement primaire en anglais;
- qui se seraient inscrits à l'école anglaise pour les années scolaires 1977-78 à 1980-81.

Aucune source statistique ne fournit pareille information. Nous devrons donc procéder à des estimations. Nous devons en souligner tout de suite certaines limites, que nous imposent les données statistiques disponibles. Nous ne pouvons d'abord tenir compte de ceux que la "clause Québec" a pu décourager de venir s'installer au Québec[1], ni de ceux qui ont pu quitter le Québec à cause de cette clause. Nous supposerons également qu'au niveau de l'immigration internationale, il n'y a pas de migration de retour de canadiens susceptibles de profiter de la "clause Canada". Nous n'allons donc considérer que les immigrants interprovinciaux.

Les nombres d'immigrants interprovinciaux sont tirés des statistiques mensuelles de changement d'adresse des bénéficiaires des allocations familiales de Santé et Bien-être transmises par Statistique Canada (tableaux non publiés). Comme les changements d'adresses se font avec environ deux mois de retard par rapport au déplacement réel des individus, nous utiliserons les données avec deux mois de décalage.

---

(1) Nous reviendrons sur cette question au point 2.

Les nombres d'enfants âgés de 0 à 17 ans qui sont entrés au Québec en provenance des autres provinces canadiennes pendant la période considérée sont les suivants:

• En septembre 1977:	772
• Entre le 1er octobre 1977 et le 30 septembre 1978:	7 702
• Entre le 1er octobre 1978 et le 30 septembre 1979:	7 478
• Entre le 1er octobre 1979 et le 30 septembre 1980:	7 400

Pour estimer le nombre de ces enfants susceptibles de fréquenter l'école primaire ou secondaire nous retiendrons les taux de scolarisation par âge/niveau d'enseignement de Dufour et Lavoie, hypothèse moyenne[1]. Comme la répartition par âge de ces enfants n'est pas disponible, nous ferons l'hypothèse d'une répartition linéaire par année d'âge. En éliminant les 0-4 ans et en supposant nuls les taux au delà de 17 ans, on obtient une proportion de 66%. Par ailleurs, ceux qui entrent au Québec ne s'y installent pas tous de façon définitive. De fait on a estimé que parmi tous les immigrants interprovinciaux qui sont entrés au Québec entre 1966 et 1971, 46% seulement y résidaient toujours en 1971[2]. Nous allons donc supposer que la moitié des enfants qui sont entrés chaque année depuis septembre 1977 demeurent toujours au Québec après cinq ans. Nous répartirons les sortants en nombres annuels égaux. Ainsi les nombres

---

(1) Dufour, D. et Lavoie, Y. La fréquentation scolaire au Québec, 1966-1986, document Démographie scolaire, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, mai 1974.

(2) Marc Termote, "Le bilan migratoire du Québec, 1951-1977. L'évolution récente située dans une perspective de long terme", dans La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française, Documentation du Conseil de la langue française, éditeur officiel du Québec, 1980, page 28.

d'enfants venus des autres provinces canadiennes et qui se seraient inscrits à l'école primaire ou secondaire seraient:

1977-78:	500
1978-79:	5 550 (5 100 + 450)
1979-70:	9 890 (4 900 + 4 590 + 400)
1980-81:	13 740 (4 900 + 4 410 + 4 080 + 350)

Combien seraient éligibles à l'enseignement en anglais? Nous supposerons que le nombre de ces enfants dont le père ou la mère a fait son cours primaire en anglais au Canada est égal au nombre d'enfants qui sont de langue maternelle anglaise. Encore une fois on ne connaît pas la répartition des immigrants du fichier des allocations familiales selon la langue maternelle. Nous devons recourir à une nouvelle hypothèse: ils se répartissent de la même façon que les enfants de 5-14 ans qui ont déclaré au recensement de 1976 avoir résidé au Canada à l'extérieur du Québec en 1971. Cette répartition(1) était la suivante:

Langue maternelle	%
Français	39,5
Anglais	57,5
Autres	3,0
Total	100,0

Ainsi, si la "clause Canada" s'était appliquée, les nombres d'enfants qui auraient pu s'inscrire en langue d'enseignement anglaise aurait été de:

(1) Les migrants qui n'ont pas déclaré leur lieu de résidence au Canada en 1971 ont été répartis au prorata entre les migrants intraprovinciaux et interprovinciaux. Les personnes qui n'ont pas déclaré leur langue maternelle ont été réparties au prorata des déclarées.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1976, cat. 92-834.

300	en	1977-78
3 200	en	1978-79
5 700	en	1979-80
7 900	en	1980-81

Au 30 septembre 1977, 91% des enfants de langue maternelle anglaise qui se trouvaient dans des écoles primaires et secondaires du Québec étudiaient en anglais. Si l'on applique la même proportion aux chiffres ci-haut on peut estimer que la "clause Canada" aurait ajouté les nombres d'enfants suivants aux effectifs des classes anglaises:

1977-78 :	300
1978-79 :	2 900
1979-80 :	5 200
1980-81 :	7 200

Si l'on suppose que les effectifs des classes françaises auraient diminué d'autant on obtient la répartition selon la langue d'enseignement qui apparaît dans le bas du tableau 2.

Les proportions de l'année 1977-78 ne changent pas. Celles des années subséquentes changent en faveur des classes anglaises. La diminution du poids relatif des classes anglaises demeure toutefois importante. Entre 1976-77 et 1980-81 le poids relatif des classes anglaises a chuté de 2,8 points de pourcentage. Si la clause Canada s'était appliquée, la diminution aurait été de 2,2 points de pourcentage.

Tableau 2: Comparaison de la répartition de la clientèle scolaire précollégiale du Québec par langue d'enseignement de 1977-78 à 1980-81, clause Québec (répartition observée) - clause Canada (estimation)

Année	Langue d'enseignement					
	Nombres			Pourcentages		
	Français	Anglais	Total	Français	Anglais	Total
Clause Québec						
1977-78	1 137 709	221 485	1 359 194	83,7	16,3	100,0
1978-79	1 105 812	199 331	1 305 143	84,7	15,3	100,0
1979-80	1 078 967	185 308	1 264 275	85,3	14,7	100,0
1980-81	1 050 457	168 667	1 219 124	86,2	13,8	100,0
Clause Canada						
1977-78	1 137 409	221 785	1 359 194	83,7	16,3	100,0
1978-79	1 102 612	202 531	1 305 143	84,5	15,5	100,0
1979-80	1 076 067	188 208	1 264 275	85,1	14,9	100,0
1980-81	1 043 257	175 867	1 219 124	85,5	14,4	100,0

2- Mesure des effets à plus long terme de la "clause Canada"

Nous ne voulons pas ici présenter de prévisions de clientèle scolaire selon la langue d'enseignement. Nous voulons simplement souligner les effets cumulatifs dans le temps d'une modification de la Charte de la langue française dans le sens de l'option Canada.

Si, dans les cinq prochaines années, l'immigration interprovinciale se maintenait au niveau des années 1978, 1979 et 1980, le bassin d'alimentation des classes anglaises serait augmenté de 13 600 élèves par la clause Canada en 1985-86.

Ce chiffre serait plus élevé si le nombre des immigrants de 0-17 ans revenait au niveau du milieu des années 70, soit autour de 11 000 enfants, contre 7 400 vers 1978. Comme nous l'avons souligné plus haut, nous n'avons pas tenu compte de ceux que la "clause Québec" a pu empêcher de venir au Québec. La baisse de l'immigration que nous venons de décrire n'est évidemment pas imputable à la seule présence de la clause Québec dans la Charte de la langue française. Toutefois si on fait cette hypothèse, le nombre d'enfants qui viendraient s'ajouter à la clientèle des classes anglaises serait en 1985-86 de 18 600. Ce chiffre, à notre avis, est un maximum. D'autres dispositions de la Loi 101, celles sur la langue de travail ou des affaires par exemple, continuerons sans doute de dissuader un certain nombre de Canadiens de venir s'installer au Québec. La réalité de 1985-86 devrait vraisemblablement se situer entre 13 600 et 18 600.

3- <u>La dimension régionale</u>[1]

Les effets de l'introduction de la "clause Canada" se feraient essentiellement sentir dans deux régions administratives scolaires du Québec, qui, à elles seules, regroupent environ 85% des enfants nés au Canada, hors du Québec. Il s'agit de la R.A.S. de Montréal (55%) et de la R.A.S. de l'Outaouais (30%). C'est cependant dans l'Outaouais que l'effet serait le plus important. A Montréal la population née ailleurs au Canada et qui étudie en anglais ne représente que 6,6% de la clientèle totale des classes anglaises en 1979-80. Dans l'Outaouais par contre ces enfants représentent 37,6% de la population qui étudie en anglais aux niveaux précollégiaux.

---

(1) Les statistiques sur les enfants immigrants ne sont pas encore disponibles par région. Nous ne pouvons donc, pour l'instant, estimer les effets de la "clause Canada" au niveau régional. Les données rapportées dans le texte qui suit permettent cependant d'anticiper l'importance de ces effets. Ces données sont tirées du Fichier Elèves Standard de la Direction des études économiques et démographiques du Ministère de l'Education.